

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

Décision n° 19407 du 30 octobre 2014 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie maritime

NOR : INTJ1417330S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 modifié fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 54306 du 28 juillet 2014 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2014;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 30 octobre 2014,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie maritime est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve:

Monfort, Michel Nigend : 315 201

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve: *néant*.

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve:

Siegele, Eric Nigend : 092 431

Huchet, Yann Nigend : 163 656

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve: *néant*.

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

Néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 octobre 2014.

*Le général, commandant
la gendarmerie maritime,
I. GUION DE MÉRITENS*